

Acteurs publics

Le compte personnel d'activité des fonctionnaires au point mort
22 MARS 2016, PAR SYLVAIN HENRY

La transposition du compte personnel d'activité dans la fonction publique a été retirée de l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique programmé le 29 mars. Une disposition prévue dans le projet de loi El Khomri, alors que les syndicats appellent à une forte mobilisation contre ce texte le 31 mars.

Le prochain Conseil commun de la fonction publique se réunira mardi 29 mars, deux jours avant le grand appel syndical à la mobilisation contre la réforme du code du travail portée par la ministre Myriam El Khomri. Un agenda tendu qui explique certainement que la transposition au secteur public du compte personnel d'activité (CPA), prévu dans la loi El Khomri, ait été retirée de l'ordre du jour.

Initialement prévue en février mais décalé en raison du remaniement, reprogrammée le 15 mars mais de nouveau reportée à la demande des syndicats, la réunion de la plus haute instance du dialogue social dans le secteur public devait initialement étudier un article du projet de loi ouvrant l'opportunité pour le gouvernement de prendre par ordonnance *“des dispositions du niveau législatif visant à créer et à définir le cadre d'un compte personnel d'activité pour chaque agent public”*.

Ce CPA est décrit par l'exécutif comme une forme de sécurité sociale regroupant tous les droits des personnels en activité, qu'ils conserveraient au gré de leur parcours et de leurs affectations professionnels.

Cycle de concertation

Le texte prévoyait la possibilité que le CPA puisse faire l'objet d'un cycle de concertation dans le cadre de l'agenda social. *“Ne fermons aucune porte, confiait début mars, prudente, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, donnons-nous la possibilité de voir si ce CPA peut être transposé dans le secteur public.”* La ministre avait alors dressé une analogie avec *“un sac à dos de droits et de devoirs”* que l'agent conserve tout au long de sa carrière.

Mais le contexte est explosif à l'approche de la mobilisation du 31 mars, alors que les syndicats paraissent très sceptiques, voire hostiles au dispositif. Lorsqu'ils avaient demandé le report du Conseil commun du 15 mars, les 9 syndicats représentatifs avaient regretté dans un communiqué commun que l'arrivée du CPA n'ait pas fait l'objet *“en amont”*, d'un *“travail approfondi”* de concertation, notamment pour mesurer son impact dans le quotidien des agents. Pas question de les braquer aujourd'hui, eux qui ont salué l'annonce de la prochaine revalorisation de 1,2 % du point d'indice, certes à des degrés divers et en pointant aussi les limites de cette augmentation.

Le Conseil commun du 29 mars abordera donc l'examen de 3 articles du projet de loi *“Égalité et Citoyenneté”* relatifs aux fonctionnaires.

[lirenotrearticle(<http://www.acteurspublics.com/2016/03/08/trois-articles-de-la-loi-egalite-et-citoyennete-retouchent-le-statut-des-fonctionnaires>)] et les conclusions du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, un sujet plus consensuel.

Sylvain Henry